

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AZAY SUR INDRE**

Nombre de Conseillers :

En exercice 10

Présents 8

Votants 10

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 4 aout à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEUNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/07/2025.

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Olivier COURCEULLES, Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Absent(s) et excusé(s) : Sébastien PEREIRINHA et Rémy PETITDEMANGE.

Pouvoir(s) : de Sébastien PEREIRINHA à Sébastien PRIEUR et de Rémy PETITDEMANGE à Jean-Jacques MEUNIER.

Assistait en outre à la séance : Cyrielle ALLARD, secrétaire générale de mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Conseil a choisi Monsieur Sébastien PRIEUR pour secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Modification du tableau des effectifs au 1^{er} aout 2025
- Approbation et autorisation de signature de la convention de récupération d'animaux errants avec Fourrière Animal 37

Questions diverses :

- Rapport d'activité 2024 du SIEIL
- Rapport d'activité 2024 de la CC Loches Sud Touraine
- Opération de plantation Sensibilis'haie
- Bilan Label Eau
- Culture

Présentation des décisions du Maire

Le procès-verbal de la séance du 24 juin est approuvé.

DELIBERATIONS :

N° 25.08.01 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} aout 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu la délibération n° 22.07.03 du 26 juillet 2022 portant modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2022 ;

Vu la délibération n°23.04.08 du 05 avril 2023 portant création d'un emploi permanent dans une commune de moins de 1 000 habitants ;

Vu la délibération n°23.04.09 du 05 avril 2023 portant création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) – Parcours Emploi Compétences (PEC) ;

Vu la délibération n°23.05.01 du 09 mai 2023 portant création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;

Vu la délibération n°23.08.02 du 22 août 2023 portant création de l'emploi de secrétaire de mairie au grade d'attaché territorial ;

Considérant la titularisation après détachement pour stage de la secrétaire générale de mairie au grade d'attaché territorial à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu la délibération n° 25.06.03 portant création du poste de secrétaire générale de mairie au grade de rédacteur territorial ;

Considérant la mutation de la secrétaire générale de mairie au grade d'attachée territoriale à compter du 1^{er} août 2025 dans une autre collectivité ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la suppression du poste d'attaché territorial, non affecté
- APPROUVE le tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} aout 2025, comme présentée ci-dessous :

ANNEXE 1 - Tableau des effectifs au 01/08/2025

N° et date de délibération portant création ou modification de temps de travail	Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35è	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
					Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	Depuis quelle date ?	Motifs exemple (recrutement en cours, disponibilité...)
Service Administratif									
n°25.06.03 du 24 juin 2025	B	Rédacteur Territorial	TNC 33/35	Secrétaire générale de mairie	C - CDD	F	TNC - 95 %		
Service technique									
n°23.05.01 du 09 mai 2023	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	TC	Agent d'entretien polyvalent	T	M	TC		
n°23.04.08 du 05 avril 2023	C	Adjoint technique territorial	TC	Agent d'entretien polyvalent	C - CDD	M	TC		
n°23.04.09 du 05 avril 2023	C	Adjoint technique territorial	TNC 20/35	Agent d'entretien polyvalent	C - PEC	M	TP - 58 %		

2025 / 032

N° 25.08.02 : Approbation et autorisation de signature de la convention de récupération d'animaux errants avec Fourrière Animale 37

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale.

Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural).

Considérant que la convention avec l'association de Loches a pris fin ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de récupération d'animaux errants de la société FOURRIERE ANIMALE 37 pour assurer la récupération de chien ou de chat errant sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de fourrière avec la Société Fourrière Animale 37, pour un an, reconduite tacitement pour une durée équivalente, sans excéder deux ans.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents

QUESTIONS DIVERSES

1) Rapports d'activité 2024

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rapport d'activité 2024 du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL). Ce rapport est disponible en mairie.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine est à la disposition du public sur le site internet de la Communauté de Communes (rubrique « Publications »).

2) Opération de plantation Sensibilis'haie

Monsieur le Maire informe les élus qu'un courrier a été reçu en mairie pour participer à une opération de plantation Sensibilis'haie. Cette opération est nationale et portée localement par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre et Loire (FDC37) en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité. Cette action vise à sensibiliser les collectivités et les citoyens à l'importance des haies pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols, la régulation du climat local, et la qualité des paysages. En effet, ce projet est destiné aux propriétaires privés souhaitant planter une haie sur leur parcelle et aux communes.

En cas d'accord, un kit de plantation sera remis à chaque propriétaire qui souhaiterait y souscrire, à titre gracieux.

Monsieur le Maire trouve l'idée bonne mais reste inquiet quant à l'engagement de la commune. En effet, comme le stipule la charte, les agents techniques devront aider à l'entretien des haies (plantation, entretien, arrosage ...) pendant toute la durée de celle-ci soit un minimum de 10 ans, ce qui représente 2 mandats.

Monsieur Sébastien Prieur n'y est pas favorable et exprime que les agents techniques ont déjà beaucoup de travail à effectuer et n'arrive pas à fournir.

Monsieur Olivier Courceulles dit que c'est beaucoup de contraintes pour une haie offerte d'une valeur de 400 € et que cela reviendra plus cher à la commune, avec les agents du service technique qui devront s'occuper de l'entretien de cette haie.

Monsieur le Maire précise que l'engagement est très important, et la procédure trop lourde pour prendre une décision maintenant. En effet, prendre une décision aujourd'hui engagera la prochaine équipe municipale.

Monsieur le Maire conseille la Fédération des Chasseurs de revenir auprès de la nouvelle équipe municipale après les prochaines élections qui auront lieu en mars 2026.

Mesdames Delwarte Sabine et Berthonneau Naomie proposent de faire un sondage en amont auprès des propriétaires privés azéens, afin de savoir s'il y a des volontaires quant à la plantation d'une haie sur leur propriété. Tout en sachant qu'il reviendra à la prochaine équipe municipale de prendre la décision de conclure ou non cette charte d'engagement.

Mme Ravineau Marie-Charlotte dit que si, par exemple, 15 propriétaires azéens sont intéressés pour la plantation d'une haie sur leur propriété cela signifie que les agents techniques devront entretenir 15 haies.

Monsieur Lebeau François doit reprendre contact avec la Fédération départementale des chasseurs pour obtenir de plus amples renseignements quant aux obligations de la commune et des propriétaires privés.

3) Bilan Label Eau

Monsieur le Maire présente le bilan financier provisoire de la manifestation avec un déficit d'environ 2000 € (après reprise et revente). C'est un bilan plutôt satisfaisant compte tenu de la fréquentation réduite dû à la météo peu favorable. Monsieur le Maire remercie toute l'équipe de bénévoles. Le repas des bénévoles se déroulera le Mercredi 3 septembre 2025.

4) Culture

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des animations culturelles à venir :

- 07/09/2025 – 15h30/16h30 : Présentation par Monsieur Francis Lucas, peintre, les caricatures réalisées par Jules Baric, illustrateur et caricaturiste français né à Sainte Catherine de Fierbois (Indre et Loire)
- 29/10/2025 : Spectacle de théâtre amateur Festhéea
- 18/12/2025 : Repas intergénérationnel

Monsieur le Maire suggère de proposer une saison culturelle pour le début d'année 2026 afin d'aider la prochaine équipe municipale et ainsi préparer une saison culturelle pour le 1^{er} semestre 2026.

5) Service technique

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des problèmes rencontrés avec le tracteur communal. Un devis de réparation a été reçu s'élevant à environ 3 000 €. Tout en sachant que d'autres travaux sont à prévoir que la note s'élèverait à 5 000 €. Monsieur le Maire s'interroge sur le fait de dépenser 5000 € dans un tracteur vieillissant. Il précise qu'il est également embêtant de souscrire un emprunt en fin mandat.

Monsieur Courceulles Olivier demande s'il n'est pas possible d'acheter un tracteur à plusieurs communes. Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un agent du service technique est en arrêt de travail cette semaine.

6) Cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 devis ont été reçus pour l'exhumation des 8 concessions.

7) Dégradations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les WC du camping ont subi des dégradations le weekend du 26-27 juillet 2025.

8) Opération « Arrachage Jussie »

Madame Ravineau Marie-Charlotte propose de mener une action pour retirer la Jussie dans la rivière. Monsieur le Maire dit que c'est une très bonne idée et qu'il serait bien de le faire maintenant que le niveau de l'eau est bas. Monsieur le Maire doit prendre contact avec les techniciennes de rivière de la Loches Sud Touraine afin de mener une action dans ce sens et lancer un appel aux volontaires sur Panneau Pocket.

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (délibération n° 20.05.04 du 27 mai 2020 modifiée et article L. 2122-22 du CGCT) :

- décision n°32/2025 du 24/06/2025 : achat kit biellette de direction GOUPIL (96,95 € TTC)
- décision n°33/2025 du 27/06/2025 : Attribution d'une concession cinquantenaire (200,00 €)
- décision n°34/2025 du 16/07/2025 : Bail – contrat de location
- décision n°35/2025 du 25/07/2025 : Signature convention décentralisation FESTHEA (400,00 €)
- décision n°35b/2025 du 29/07/2025 : Achat débroussailleuse à dos BOISSEAU (1 147,50 € TTC)
- décision n°36/2023 du 28/07/2025 : Achat panneau région CRST IMAGIDEE (429,60 € TTC)
- décision n°37/2025 du 30/07/2025 : Nomination du régisseur titulaire de la régie recettes « diverses »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de son autorisation du Conseil Municipal (délibération n°25.04.04 du 1^{er} avril 2025 et article L. 5217-10-06 du CGCT) :

- décision portant virement de crédit n°02/2025 du 29/07/2025.

ARTICLE	CHAPITRE ou OPERATION	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
2188	359	- 952,80 €	
2131	350	- 624,34 €	
2157	178	+ 1 147,54 €	
212	353	+ 429,60 €	

Prochaine réunion : 9 septembre 2025.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures et 15 minutes.

Délibéré en conseil,

Les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

Récapitulatif de la séance du 4 aout

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Olivier COURCEULLES, Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Absent(s) et excusé(s) : Sébastien PEREIRINHA et Rémy PETITDEMANGE.

Pouvoir(s) : de Sébastien PEREIRINHA à Sébastien PRIEUR et de Rémy PETITDEMANGE à Jean-Jacques MEUNIER.

- Modification du tableau des effectifs au 1^{er} aout 2025
- Approbation et autorisation de signature de la convention de récupération d'animaux errants avec Fourrière Animale 37

Transmission en Sous-Préfecture le 5 aout 2025

Affichage le 5 aout 2025

MEUNIER Jean-Jacques, Maire



PRIEUR Sébastien, Secrétaire de séance



Procès verbal approuvé le :

Publié le :

